



CODE D'ÉTHIQUE DE L'OFFICIEL

Aucune compétition ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence d'officiels. Un bon arbitrage assure le plaisir de jouer et la protection des joueurs. Pourtant les décisions des officiels sont souvent la source de nombreuses frustrations. Leurs jugements font rarement l'unanimité. Ce travail demande donc un niveau de compétence très élevé.

UN OFFICIEL EFFICACE ET COMPÉTENT DOIT :

1. connaître et appliquer les règlements avec discernement et impartialité ;
2. suggérer des modifications aux règles selon le niveau d'aptitude et l'âge des joueurs ;
3. condamner toute tricherie comme contraire à l'esprit sportif ;
4. condamner toute utilisation de la violence en pénalisant les infractions sans tarder ;
5. être constant et cohérent dans ses décisions à chaque période et à toute partie ;
6. donner avec courtoisie et tact les explications et les interprétations demandées ;
7. s'efforcer constamment de s'améliorer et de partager son savoir et ses expériences ;
8. aider, considérer et être honnête envers les officiels mineurs et ses employeurs ;
9. éviter de s'imposer outre mesure au détriment des joueurs ;
10. ne jamais compenser une erreur commise et continuer d'arbitrer avec calme et confiance.